

---

*H-France Review* Vol. 6 (April 2006), No. 32

**Hervé Joly, Ed.** *Les comités d'organisation et l'économie dirigée de Vichy. Actes du colloque international des 3 et 4 avril 2003.* Caen: Centre de recherche en histoire quantitative, 2004, 320 pp. 25 euros. ISBN 2-9519438-5-7.

Compte-rendu par Alain Beltran, Institut d'Histoire du Temps Présent.

---

Depuis quelques années, un Groupement de recherche (GDR) « Les entreprises françaises sous l'Occupation », soutenu par le Centre National de la Recherche Scientifique rassemble la plupart des historiens de l'entreprise intéressés par l'étude du sort des sociétés pendant la seconde guerre mondiale. En effet, l'apport de nombreuses recherches permet de compléter les premières conclusions initiées par Jean Bouvier il y a maintenant vingt ans. Une série de colloques suivis de publications permet et permettra d'en savoir un peu plus et de dépasser les thèses commodes (« il ne s'est rien passé d'anormal ; nous avons survécu ») ou les condamnations sans appel (« les patrons ont collaboré »). Un premier colloque du GDR a été consacré aux archives et publié. D'autres examineront des branches industrielles stratégiques (les transports ou l'énergie). Suivront des travaux sur l'épuration ou la zone sud. L'ouvrage dont nous donnons ici un bref aperçu est au centre, pour ne pas dire au nœud, de cette nouvelle réflexion puisqu'il porte sur les comités d'organisation, création de Vichy dont l'analyse oscille entre un médiocre décalque des desiderata nazis ou la préfiguration des commissions du Plan, c'est-à-dire du renouveau français d'après-guerre. On se doute qu'une réponse d'historiens se veut nuancée—et donc éloignée de ces deux pôles d'explication—mais qu'elle n'empêche pas d'écartier d'ores et déjà une série d'interprétations sans fondements.

Il peut paraître surprenant de dire que les comités d'organisation sont mal connus mais ceci est vrai au moins pour certains d'entre eux. D'autre part, la complexité des rapports économiques et de l'organisation industrielle de Vichy ne simplifie pas l'analyse sans compter la difficulté à trouver certaines archives. Les comités d'organisation ont été créés par une loi du 16 août 1940, soit très peu de temps après l'instauration du nouveau régime. Leur fonction suppose à la fois des études statistiques, l'organisation interne des professions ainsi que la définition des programmes de réalisation. Toutefois, l'une des caractéristiques du régime économique de Vichy fut la complexité croissante des organismes économiques du fait de la surimposition des entités à vocation d'intervention sur la production. Les contradictions et les problèmes de frontières n'ont pas manqué surtout avec l'Office central de répartition des produits industriels, organisme essentiel dans un pays où les pénuries étaient le lot quotidien des entreprises (pénurie dont les Allemands étaient les responsables et quelquefois les victimes). On peut ajouter que le nombre de comités d'organisation, environ 200, rendait par définition leur action assez difficile. A leur tête, environ 2000 responsables qui n'étaient pas tous issus du très grand patronat ne serait-ce que du fait que certains secteurs étaient peu concentrés avant-guerre (la concentration, terme polysémique, est un des maîtres-mots du dirigisme de Vichy). D'une façon générale, on retrouve à la tête des comités les grands patrons d'avant 1939 et dans certains secteurs une forte poussée des grands Corps techniques. Reste l'arrivée de ceux qui sont appelés « technocrates » venant des ministères de tutelle et dont l'action est loin d'être négligeable.

En fait, les Comités d'organisation posent de très nombreuses questions aux historiens et toutes ne peuvent être résolues par un seul colloque, aussi prometteur soit-il. Il faut saluer malgré tout la nouveauté des approches et l'élargissement de certains questionnements. Ainsi, il est fort intéressant de commencer par une visite (ou une re-visite) des structures économiques nazies que ce soit en Allemagne ou dans une zone occupée (Bohême-Moravie). Si l'on en arrive à l'inspiration créatrice des Comités

---

d'organisation, l'exposé d'Annie Lacroix-Riz risque encore une fois de soulever de vives discussions chez les historiens français ou étrangers. Simple courroie de transmission de la volonté allemande ou compromis hexagonal entre certains buts idéologiques et les réalités du moment, l'organisation des comités d'organisation (C.O.) n'a pas fini de soulever des questions sinon des polémiques. Malgré tout, il semble que les C.O. aient plus relevé d'une logique nationale, même soumise à l'influence de l'occupant, que d'une extrapolation des structures étatiques allemandes. Un certain nombre d'études permettent d'affirmer ce fait qui est d'une grande importance dans l'interprétation globale du phénomène Vichy. De même, des études de détail soulignent les approximations, les hésitations et la construction imparfaite du système des C.O. qui peut difficilement passer pour un modèle d'organisation rationnelle.

Les études de branche, même limitées, permettent aussi de comprendre des politiques différenciées ; on notera l'intérêt des textes sur les entreprises de services, peu étudiées, de spectacle, sur les colonies ou certaines régions. Toutes ces approches donnent d'abord une vision fragmentée qui, dans un second temps, celui de la synthèse, permet de remettre les C.O. à leur juste place : originale, complexe, moins importante peut-être qu'on ne l'a dit. Toutefois, certains cas sont accablants quand on considère le rôle des C.O. dans l'aryanisation de des biens juifs (cas de l'ameublement avec les galeries Barbès ou les meubles Lévitane). Plus positif, sans doute, fut le rôle des CO dans le cas de la formation professionnelle où des politiques engagées pendant la guerre ont pu connaître des prolongements après 1945.

En définitive, le livre dirigé par Hervé Joly donne une vision renouvelée des C.O. qu'il est utile d'observer de façon différenciée pour mieux comprendre leurs différents destins. Il est nécessaire d'introduire une fine chronologie liée aux phases de la guerre allemande et à l'exploitation, tantôt rude, tantôt organisée des territoires occupés. Il est tout aussi nécessaire de comprendre la diversité des exigences allemandes qui ne relèvent pas toutes du même appareil économique. Certes, les C.O. relèvent d'une initiative française pour faire face aux exigences allemandes mais ces dernières vont se préciser d'autre façon quand les Allemands imposent un OCRPI (Office central de répartition des produits industriels) calqué sur les groupes économiques du *Militärbefehlshaber in Frankreich*. Les C.O., comme le rappelle Michel Margairaz, se situent donc en aval des décisions allemandes. Pour un point de vue plus large, il faut aussi replacer leur histoire dans l'évolution longue des rapports entre l'État et l'économie en France. Ainsi peut-on reconsidérer le poids des syndicats professionnels dans la genèse des C.O. Le degré de concentration de la branche industrielle, l'aspect stratégique pour les Allemands, la chronologie de la guerre, l'importance des pénuries... ont sans doute joué un rôle essentiel, bien au-delà des choix de personnes (exception faite de la presse) et des visions à long terme (quelquefois présentes). La recherche sur les entreprises françaises pendant la guerre est donc en bonne voie, renouvelée, et ce livre est un des éléments de cette progression de la science historique.

---

Alain Beltran  
Institut d'Histoire du Temps Présent, Paris  
beltran@ihp.cnrs.fr

Copyright © 2006 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for non-profit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of

more than five percent of the contents of H-France Review nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172